

# 71<sup>ème</sup> Circuit des MONTS DU LIVRADOIS / SOUVENIR JACKY CHAMPEIX

## Règlement Particulier de l'épreuve 2018

### ARTICLE 1

L'organisation de cette course se fera en accord avec le règlement général 2018 de la Fédération Française de Cyclisme, applicable aux courses de classe Elite Nationale.

### ARTICLE 2

Cette course est ouverte aux coureurs de catégorie élite professionnel et amateurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Le nombre d'engagés sera limité à 190 coureurs (10 coureurs maxi par équipe), l'organisateur se réservant le droit de faire une sélection.

### ARTICLE 3

L'engagement devra être envoyé au plus tard le **24 mai 2018**

**Par le site internet FFC**

Renseignements : Hélène VIALLE  
06.83.24.19.79.

[Helene.vialle@freesbee.fr](mailto:Helene.vialle@freesbee.fr)

### ARTICLE 4

La permanence sera assurée à La Maison des Jeunes à Ambert à partir de 10H.

La remise des dossiers, des dossards et des plaques de cadre se fera à cette permanence.

Une réunion du collège des commissaires et des directeurs sportifs sera organisée à 12H à la permanence. L'ordre des voitures de dépannage sera établi à cette réunion.

### ARTICLE 5

L'animation de la course sera assurée par le speaker Lilian Couillez.

### ARTICLE 6

La présentation des équipes se fera à 13H00, au podium installé sur la ligne de départ.

La signature de la feuille d'émargement se fera au départ, lors de la présentation des équipes.

### ARTICLE 7

Le départ réel sera donné à Ambert à 13H30. Le parcours sera fléché au sol avec la mention MDL.

L'arrivée se fera vers 16H50 Bld Henri IV à Ambert. Les directeurs sportifs seront déviés.

### ARTICLE 8

Le ravitaillement des coureurs pourra se faire, en application de la réglementation fédérale, à partir du 50<sup>ème</sup> Km, et jusqu'à 20 Km de l'arrivée

### ARTICLE 9

Le dépannage des coureurs sera assuré par deux véhicules neutres mis à la disposition des coureurs.

La gestion de tous les véhicules de dépannage sera assurée en accord avec la réglementation fédérale, par le directeur de course.

### ARTICLE 10

Les radios seront fournies par l'organisation.

### ARTICLE 11

Les coureurs et les véhicules suiveurs ont l'obligation de respecter le code de la route. La route empruntée par la course n'est pas à usage privatif, excepté sur certaines zones dangereuses.

La sécurité sera organisée de la façon suivante :

- La sécurité aux carrefours sera assurée par la Gendarmerie Nationale et le club cibiste des **GASPARDS**.
- La sécurité en course sera assurée les motards civils de **Moto vélo passion**.
- L'assistance médicale sera assurée par **un médecin et une ambulance**.

Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter tout coureur qui se situerait à plus de 10 mn du peloton principal.

### ARTICLE 12

La cérémonie protocolaire se déroulera au podium, dès l'arrivée. Les coureurs concernés devront se rendre au plus vite au podium pour la remise des récompenses, de la façon suivante :

- Les 3 premiers
- Le 1<sup>er</sup> des 2<sup>ème</sup> catégorie
- Le vainqueur des GPM
- Le vainqueur des « rush »
- La première équipe

### ARTICLE 13

Le contrôle médical à l'arrivée se fera dans un local conforme à la réglementation. Il sera fléché.

### ARTICLE 14

La dotation de l'épreuve sera la suivante :

**Grille de prix : 1.524 € / 20 prix**

(305-229-183-152-122-107-84-69-46-30-26-23-23-23-18-18-18-18-15-15).

**Primes (Rush) : 400 €**

25-15-10 € à chacun des 8 sprints intermédiaires.

**Grand Prix de la Montagne : 455 €**

(120-90-75-60-45-30-15-10-10).

Ce classement sera déterminé en fonction du nombre de points acquis selon le barème suivant :

- Côte 1<sup>ère</sup> catégorie : 7-5-3-2-1 points.
- Côte 3<sup>ème</sup> catégorie : 3-2-1 points.

En cas d'égalité, plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> place au GPM de 1<sup>ère</sup> catégorie, puis au GPM de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Le classement par équipe se fera sur trois coureurs avec une dotation aux trois premières : 50- 30-20 €.

Engagements Gratuits  
Frais de déplacements aux  
Equipes de 5 coureurs  
minimum